



Points de vue

jeudi 14 décembre 2023

Le dialogue avec le secteur : un processus instructif à réitérer

Le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (ci-après "le Collège") a, durant six mois, mené un dialogue avec tous les **cabinets de révision EIP** et un échantillon représentatif de **cabinets de révision non-EIP** afin de mieux cerner les défis auxquels le secteur est confronté.

Le Collège tient à remercier vivement tous les réviseurs d'entreprises qui ont participé à ce dialogue pour le temps qu'ils y ont consacré et pour leur grande ouverture d'esprit.

Les entretiens menés dans le cadre de ce dialogue permettent au Collège d'affiner sa vision des défis posés au secteur, de comprendre la manière dont les cabinets de révision envisagent d'améliorer la qualité de leurs audits en appliquant les nouvelles normes internationales de gestion de la qualité, les *International Standards on Quality Management* (ISQM), et de rester vigilant face aux risques d'atteinte à l'intégrité, tels que le risque de fraude et les risques AML¹. Ces entretiens contribuent ainsi à l'exercice d'une supervision proportionnelle et fondée sur les risques.

Le Collège a également sollicité et reçu un retour d'informations sur son approche du contrôle et tiendra compte des suggestions émises lors de sa réflexion sur le plan d'action 2024.

Tous les réviseurs d'entreprises ayant participé aux entretiens partagent avec le Collège la conviction que ce dialogue est important et instructif et souhaitent réitérer l'initiative en 2024.

Nous souhaitons au secteur de joyeuses fêtes de fin d'année et une année 2024 fructueuse et passionnante.

Voici, sans vouloir être exhaustif, quelques-uns des principaux points de discussion abordés.

¹ Anti Money Laundering (AML): la lutte anti-blanchiment, au sens de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.



2 / Points de vue / 14-12-23

1. Attractivité de la profession

Les entretiens menés révèlent une forte préoccupation quant à l'attractivité de la profession. L'afflux moins important de jeunes réviseurs d'entreprises désireux de se lancer dans la profession et le départ trop rapide de personnes expérimentées font craindre une pénurie de réviseurs d'entreprises actifs et de personnel compétent. Cette situation pourrait engendrer un problème structurel, obligeant à refuser des clients. La baisse de la qualité de l'audit n'est en effet pas une option.

Trouver et conserver des talents constitue un défi non seulement dans le secteur de l'audit, mais également dans d'autres secteurs, tant au niveau européen que sur le plan international. Des solutions sont avancées, comme l'externalisation en Belgique et à l'étranger, la diversification des tâches, la révision de la structure du cabinet, etc.

Pour maintenir l'attrait de la profession, de nombreux participants aux entretiens estiment nécessaire de revoir et de simplifier les conditions à remplir pour effectuer un stage, mais aussi le stage lui-même et les examens finaux donnant accès à la profession.

Certains cabinets affirment par ailleurs vouloir admettre au stage des bacheliers en économie, considérant qu'il s'agit d'une formule d'entrée dans la profession plus intéressante que certains masters non financiers ou dépourvus d'une orientation économique.

Un problème sous-jacent qui s'observe depuis des années est l'impression que la société et même les clients ne comprennent toujours pas suffisamment en quoi consiste la profession de réviseur d'entreprises. Et ce, alors que son rôle revêt une grande importance sociétale et vise à susciter la confiance des tiers dans l'information publiée par les entreprises.

2. Honoraires, cadre réglementaire et de-risking

Les participants aux entretiens ont exprimé des points de vue mitigés sur les honoraires.

Certains ont vu les honoraires augmenter au cours des trois dernières années et pratiquent eux-mêmes des honoraires fixés en fonction du risque ou de l'investissement en temps qu'un client requerra selon leur estimation. Ils "choisissent leurs clients" et arrêtent même délibérément d'offrir des services à des clients qui présentent un risque plus élevé ou dont le contrôle sera plus chronophage. Ces clients à plus haut risque se retrouvant ainsi auprès d'autres réviseurs d'entreprises, le danger existe que ceux-ci ne disposent pas du temps ou de l'expertise nécessaires pour servir ces clients. Le Collège est dès lors vigilant aux effets du "de-risking".

D'autres estiment que les honoraires sont encore trop faibles pour couvrir le coût de toutes les tâches de contrôle imposées. Ils trouvent également difficile de répercuter sur les clients les investissements en temps et en nouvelles applications informatiques nécessaires pour se conformer aux nouvelles réglementations telles que l'AML et les ISQM.

De nombreux réviseurs d'entreprises pensent que l'indication des honoraires dans les états financiers a exercé une pression à la baisse sur ces honoraires, alors que la mention des heures effectivement prestées serait une information plus précieuse. Ils critiquent à l'unisson les "prix de dumping" que certains pairs du secteur pratiquent dans le cadre d'appels d'offres publics et pour lesquels il est raisonnablement impossible d'effectuer tous les travaux de contrôle requis dans le budget alloué. Bon nombre de cabinets de révision affirment qu'ils refusent désormais de répondre à ces appels d'offres



3 / Points de vue / 14-12-23

publics parce qu'ils estiment que tout n'est plus qu'une affaire de prix, au détriment de la qualité de l'audit.

Le Collège suit avec vigilance la question de l'application d'honoraires trop peu élevés, qui constituent un clignotant de risque important, et a affiné les questions posées dans l'*Auditors Annual Cartography* de 2023 en y incluant des informations sur les honoraires indiqués dans les appels d'offres publics.

3. Mise en œuvre des normes ISQM

La mise en œuvre des nouvelles normes internationales de gestion de la qualité ISQM dégage une image contrastée. D'un côté, elle entraîne, selon le secteur, des coûts élevés en termes de temps et d'outils informatiques à prévoir. Elle nécessite de documenter ce que l'on sait parfois déjà sur ses clients et sur l'organisation de son cabinet. D'un autre côté, elle permet également d'améliorer et de resserrer au fil du temps le suivi de l'organisation interne du cabinet².

4. Vigilance face aux risques d'atteinte à l'intégrité

Le dialogue mené avec le secteur révèle une grande vigilance face aux risques d'atteinte à l'intégrité, tels que le risque de fraude et les risques AML. Malgré les coûts qu'elle implique, la vigilance AML a induit un renforcement des programmes de travail internes visant à identifier et à vérifier l'identité des clients et à mieux détecter les opérations suspectes. Étant donné que les réviseurs d'entreprises interagissent avec tous les secteurs économiques, ils ont besoin de davantage d'informations sur les typologies d'opérations suspectes dans tous ces secteurs. Le Collège a déjà anticipé cette question dans sa recommandation AML 2023/03³.

Le secteur est conscient du préjudice causé par un audit de mauvaise qualité et de son impact négatif potentiel sur l'intérêt public au sens large. Certains cabinets choisissent d'ailleurs de refuser des clients présentant un risque AML élevé. Cela n'est ni nécessaire ni souhaitable d'un point de vue sociétal : le secteur doit simplement faire preuve d'une vigilance appropriée, ce qui nécessite des travaux supplémentaires. Les réviseurs d'entreprises se demandent en outre si les autres professions du chiffre accordent suffisamment d'attention à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

5. Reporting en matière de durabilité (CSRD4)

Rarement une évolution réglementaire n'aura généré autant d'enthousiasme que le futur reporting en matière de durabilité. Cette matière suscite un grand intérêt dans les cabinets, tant auprès des jeunes qu'auprès des moins jeunes, et est perçue comme un facteur positif majeur de l'attractivité de la profession pour les plus jeunes.

Le Collège a dès lors adapté les lignes directrices de ses contrôles de qualité 2023 portant sur l'organisation des cabinets afin de donner aux réviseurs d'entreprises davantage de temps pour se préparer à l'entrée en vigueur des normes ISQM. Il a aussi résolument opté pour une approche pédagogique du contrôle de l'application de ces nouvelles normes en 2024.

Recommandation AML 2023/03 du 9 novembre 2023, consultable sur : https://www.ctr-csr.be/sites/default/files/media/files/2023-11/csr aml recommentation 202311 fr.pdf

⁴ Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).



4 / Points de vue / 14-12-23

Le secteur se pose de nombreuses questions propres à la technique de l'audit et le flou régnant à ce sujet ne devrait se lever que progressivement. Les clients ne sont pas encore suffisamment impliqués dans leur reporting en matière de durabilité : une approche pédagogique de grande ampleur se met dès lors en place pour les guider. Cette nouvelle activité d'audit exige elle aussi des investissements sous la forme de formations et de différentes collaborations avec de nouveaux spécialistes.

* * *